



Résidence Pierre et Marie Curie
10 rue Lamennais, 35240, RETIERS

Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le mardi 19 décembre 2017

A 14 h30

Etaient présents : Mme THOMAS (présidente), Mme BIZEUL (représentant des résidents), Mme HERVOCHON Denise (représentant des résidents), Mme DROUET (cadre de santé), M. CHARRON (animateur), Mme LEGHIE (aide-soignante), M. ROUSSELET (Directeur), Mme RIBANNEAU (Qualificienne), M. RETIF (représentant du Conseil d'Administration), M. CORGNE (représentant des familles), Mme PERROIS (représentante du personnel), M. LEBAS (représentant des familles), Mme HERVOCHON Denize (résidente), M. BLANCHARD Alexis (résident)

Sont excusés : Mme MARTINEAU (aide-soignante),

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé.

Ordre du jour :

1. Composition du CVS
2. La parole aux résidents
3. Projet « Aménagement du parc » / activités à venir
4. Retour suite à l'aménagement salle de détente
5. « Festi'Part'Age » semaine sur la nutrition
6. Information sur la mise à jour du Règlement de fonctionnement / contrat de séjour
7. Questions diverses

Avant de commencer, M. ROUSSELET propose de faire un tour de table afin que chacun se présente.

Nous avons le plaisir de recevoir M. LEBAS, fils de Mme LEBAS Denise, ainsi que Mme HERVOCHON Denize et M BLANCHARD Alexis, résidents arrivés cette année au sein de la résidence.

1. Composition du CVS

M. ROUSSELET rappelle que la composition du CVS a été modifiée dans un premier temps suite à la démission de Mme GENDRON et dans un second temps avec celle de M. HARDY.

La fille de Madame et Monsieur DAUVIER n'est pas présente ce jour mais il semblerait qu'elle soit intéressée pour devenir membre du CVS.

M. LEBAS nous confirme sa participation aux prochains Conseils de la Vie Sociale en tant que représentant des familles.

Concernant les représentants des résidents, Mme HERVOCHON Denize et M. BLANCHARD Alexis expriment leur accord pour participer à l'avenir à cette instance en tant que membre.

2. La parole aux résidents

Les résidentes nous font part des points évoqués lors de la réunion préparatoire du CVS :

- Les animations à renouveler :

Les résidents ont apprécié participer au projet « au bonheur des anciens » en 2016 qui avait donné lieu à une journée autour des animaux avec la présence d'une ferme pédagogique. Ils souhaiteraient que ce type d'évènement soit renouvelé.

- Les économies d'énergies :

Une résidente alerte sur le fait que les lumières ne sont jamais éteintes dans les couloirs. Ce à quoi, Mme DROUET répond que pour des raisons de sécurité, il est parfois préférable de laisser les lumières allumées dans les zones de circulation pour toutes les personnes malvoyantes ou bien le personnel qui travaille. Néanmoins, elle précise qu'il faut rester vigilant et penser à éteindre les lumières en sortant des pièces inoccupées (salle de pause, salle de secteur, bureau...).

- Maintien des portes fermées :

Une résidente revient sur le rappel qui avait été fait lors du CVS précédent concernant le maintien des portes fermées des chambres. Elle observe que la majorité des agents sont consciencieux mais il reste des efforts à faire.

- La salle à manger :
 - Le service à table (tenue du personnel...)

Le service à table ne convient pas à l'ensemble des résidents, qui ont pu remarquer que les tabliers ne sont pas toujours attachés, avec parfois le port de gilet sur la tenue.

Mme DROUET annonce que cette question va être posée à l'infirmière hygiéniste.

De plus, une résidente déplore le manque de discrétion de la part de certains professionnels qui pendant le service ne se rapprochent pas des personnes malentendantes, et ainsi haussent le ton et gênent l'ensemble de la table.

Il est reproché également que certains résidents se servent en pain et le remettent ensuite dans la corbeille.

Il est proposé que le pain soit coupé en deux avant le service.

Les résidents regrettent le manque de personnel au moment du repas et les retards en salle à manger. Mme LEGHIE confirme que le personnel rencontre des difficultés pour amener l'ensemble des résidents en salle à manger avant 12h. (ascenseurs...)

Mme DROUET tient à préciser que l'équipe soignante a une charge importante de travail mais elle a conscience qu'il est important de faire des rappels. Elle souligne que les professionnels ont à cœur de faire du mieux possible et adaptent leur travail en fonction des aléas de la résidence. Mme DROUET insiste sur le fait que la priorité sera toujours donnée aux résidents et de nombreux axes de travail sont en cours, la gestion de la douleur, les escarres, la dénutrition ...

○ Service du fromage

Les résidents souhaitent un temps dédié au fromage, chose qui n'est pas forcément le cas à chaque repas. M. CHARRON explique que cela a été vu en commission menu et le compte-rendu vient tout juste d'être diffusé aux équipes. Il est prévu de distribuer le fromage séparément du dessert pour le repas du midi uniquement.

M. ROUSSELET précise que cette question n'est pas nouvelle et que la décision prise par le passé n'a été suivie d'effet que durant un bref temps.

○ La musique

Mme HERVOCHON Denise informe le conseil que certains résidents n'apprécient pas la musique en salle à manger. M. CHARRON répond qu'à ce jour la musique est stoppée et elle sera diffusée uniquement le dimanche midi à partir du mois de Janvier 2018. Les résidents pourront être associés au choix des musiques.

○ Les changements de place à table

Une résidente exprime son mécontentement au sujet du changement des places à table de ce jour et qui ne semble pas satisfaire la majorité.

Mme THOMAS et M. CORGNE s'interrogent sur les raisons de ce changement.

M. ROUSSELET explique que ces modifications répondent à deux objectifs :

- mettre une table ronde supplémentaire pour permettre un meilleur accompagnement des résidents qui en ont besoin,
- et ne plus installer les résidents directement face à la lumière qui se trouvaient parfois gênés et éblouis.

Mme DROUET indique qu'il reste des ajustements à réaliser et que l'équipe est dans une démarche de réflexion globale pour adapter au mieux et en fonction des besoins de chacun.

- Le ménage chambre/salle de bain :

Mme HERVOCHON Denize s'interroge sur la fréquence du ménage dans les chambres et les salles de bain. Mme LEGHIE est consciente que le ménage doit être fait à raison d'une fois par semaine dans les chambres.

Mme THOMAS s'inquiète que ce ne soit pas toujours le cas.

Mme DROUET fait apparaître des difficultés rencontrées dans la planification du ménage notamment lors de postes manquants, elle ajoute que les salles de bain et chambres qui nécessitent un nettoyage plus fréquent sont identifiées par secteur.

3. Projet « Aménagement du parc » / activités à venir

M. CHARRON prend la parole concernant la phase terminale de l'aménagement de l'allée principale et des chemins secondaires et nous expose les activités à venir.

En effet, après quelques semaines de travaux les résidents ont déjà le plaisir de profiter des extérieurs lors de leur promenade dans le parc.

M. CHARRON précise que les projets à venir sont nombreux qui nécessitent la venue de nombreux bénévoles, avec entre autres la création d'un espace animalier constitué de 2 chèvres naines et de quelques poules, la mise en place de jardinières, de plantation de rosiers et fruitiers et la réalisation de nouvelles plates-bandes.

Sans oublier le Parcours d'Activités Santé Séniors (PASS) avec l'achat des différents modules, l'aménagement du « Square de la Fontaine » où il est prévu d'installer une table d'eau, un espace jeux dédié aux enfants avec utilisation de billots de bois pour la création de pas japonais ...

M. CHARRON rappelle que l'« Aménagement du parc » a pour but de le rendre accessible à tous et de créer un véritable lieu de rencontre et d'échange. Ce projet qui prend forme reste bien sûr ouvert à l'ensemble des familles et toutes les réflexions sont les bienvenues.

M. ROUSSELET conclut sur ce point en rappelant que les questions relatives à l'entretien de l'espace animalier et l'accompagnement au PASS doivent trouver une réponse.

4. Retour suite à l'aménagement de la salle de détente

Les résidents et M. CHARRON nous font part des retours très positifs suite à l'aménagement de la salle de détente. Ils sont très satisfaits du résultat avec le sentiment d'un espace plus chaleureux, lumineux, jeune et agréable.

Les résidents apprécient également la sonorisation et le confort des nouvelles chaises avec les accoudoirs.

M. CHARRON revient sur « l'inauguration » de cette nouvelle salle de détente qui a eu lieu le 26 octobre car le personnel de la résidence a fait savoir qu'il regrette de ne pas avoir été convié. M. CHARRON explique que le moment n'était pas approprié et que cela reste compliqué de réunir l'ensemble des professionnels.

5. « Festi'Part'Age » semaine sur la nutrition

M. CHARRON souhaite revenir sur la semaine bleue « Festi'Part'Age » qui s'est déroulée à RETIERS du 2 au 7 octobre 2017 sur le thème de la nutrition et qui a rassemblé de nombreux résidents. Cet événement a été organisé par l'EHPAD Pierre et Marie Curie, le Centre Communal d'action sociale de RETIERS, le Foyer du Bois Macé et le CLIC, avec au programme : une conférence sur la nutrition, le ramassage de pommes, des ateliers cuisine intergénérationnel, un concours de tartes aux pommes...

M. CHARRON précise que le bilan est positif avec un total 53 participations sur l'ensemble de la semaine et 23 résidents présents au repas autour du four à pain au foyer du Bois Macé. Certains résidents regrettent néanmoins le manque d'échange avec les autres participants lors de ce repas.

Cette semaine « Festi'Part'Age » sera probablement prolongée l'année prochaine sous réserve de l'aide du conseil départemental et des financeurs.

6. Information sur la mise à jour du Règlement de fonctionnement / contrat de séjour

A la demande de M. ROUSSELET, Mme RIBANNEAU informe de la mise à jour du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour, qui concerne essentiellement les modalités liées à la suppression de la chambre mortuaire. Cela fait suite au courrier qui a été envoyé à l'ensemble des résidents courant septembre 2017.

7. Questions diverses

- Aide à la complémentaire santé,

M. CORGNE nous fait part d'une information concernant une aide à la complémentaire santé. Il précise qu'elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources et qu'il l'en a eu connaissance grâce au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) de la Roche aux fées.

M.ROUSSELET interroge l'ensemble du conseil et plus particulièrement M. BLANCHARD et Mme HERVOCHON sur d'éventuelles remarques concernant le fonctionnement de la résidence ou autre.

M. Blanchard répond qu'il est satisfait et précise qu'il n'a pas rencontré d'évènements déplaisants depuis son arrivée à la résidence.

Mme HERVOCHON Denize n'a rien à ajouter de particulier.

Heure de fin de réunion : 16h30

Le prochain CVS est proposé le mardi 20 mars 2017 à 14h30. (date à confirmer)

Le Directeur,
M. ROUSSELET

